

# L'évaluation des politiques agricoles périurbaines

juillet 2010

## pourquoi évaluer ?

Aborder la question de l'évaluation relève d'une démarche prospective et ambitieuse. Peu de territoires de Terres en Villes ont effectué ou prévu l'évaluation de leur politique agricole. Pourtant cette évaluation est nécessaire.

L'évaluation est nécessaire pour « savoir où l'on va », comme cela a été rappelé lors du séminaire d'Amiens, et avoir des éléments objectifs de comparaison. L'évaluation permet de favoriser l'intégration de l'agriculture dans les politiques d'agglomération et de sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'agriculture périurbaine. L'évaluation est une nécessité, spécialement en temps de crise, pour justifier de l'action publique.

L'évaluation est d'ailleurs préconisée par la Charte Terres en Villes : c'est la sixième étape d'une démarche commune, progressive et structurée. C'est enfin pour le réseau l'opportunité « d'avoir une base commune de comparaison entre les territoires », pour mieux comprendre l'évolution des politiques locales et pour mieux accompagner leurs acteurs.

### Quelques principes de l'évaluation...

Elle n'est ni un audit, ni un contrôle. Il s'agit d'un outil stratégique et opérationnel visant à porter un regard commun sur la politique mise en œuvre. L'analyse de l'évolution du territoire et de ses causes doit permettre aux acteurs locaux de progresser ensemble et de donner si besoin de nouvelles orientations à leur politique.

La présente méthode est issue des travaux menés par les membres de Terres en Villes depuis 2009 : un atelier technique, la définition et le test d'une méthode exhaustive, un séminaire. L'expérimentation in situ de cette méthode en 2011 enrichira la rédaction de son guide méthodologique.

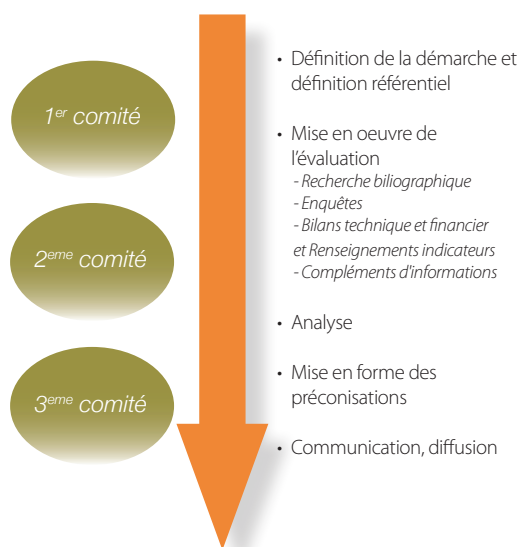
## l'évaluation, une démarche...

L'évaluation correspond actuellement à une démarche volontariste. Avec sa généralisation aux politiques publiques, elle devra le rester : pour permettre une réelle avancée, elle doit être portée par les acteurs locaux, en premier lieu desquels les élus, partagée et appropriée par tous.

L'évaluation des politiques agricoles périurbaines porte sur :

- la gouvernance de la politique et le partenariat entre monde agricole et monde urbain,
- la politique mise en œuvre et les axes stratégiques définis,
- l'application concrète du programme d'actions et des actions.

Processus d'échange, il faut prendre le temps de l'évaluation tout en ne la faisant pas traîner. C'est une démarche qui être cadrée et conduite, notamment par le comité d'évaluation qui rassemble à minima les deux partenaires de la politique agricole et intègre au moins un acteur extérieur. Il a pour rôle de définir la commande et la démarche, d'assurer le suivi de l'évaluation et valider ensemble les résultats.



Ainsi, l'évaluation est progressive. Il est primordial de bien définir en amont les objectifs visés par chacun et se mettre d'accord sur un référentiel commun.

La mise en œuvre s'effectue de façon conjointe entre les porteurs de la politique et le prestataire (ou stagiaire) qui a en charge de mener l'évaluation. Ce dernier propose une analyse qui doit être débattue et appropriée. L'analyse se base sur des données objectives et rationnelles collectées grâce aux outils d'évaluation notamment. Elle doit aboutir à la définition partagée de préconisations. Les résultats de l'évaluation sont alors formalisés en un rapport d'évaluation, partagé et co-produit.

L'évaluation doit être largement diffusée auprès des acteurs du territoire pour justifier la politique menée et favoriser l'adhésion de chacun autour de celle-ci.

## ... qui s'appuie sur des outils

### Le référentiel d'évaluation

Il est nécessaire pour structurer l'évaluation et pouvoir comparer les résultats avec un Etat O défini de façon commune. Ce référentiel s'articule autour de la gouvernance et des modalités de partenariat ainsi que des orientations stratégiques du document politique et/ou des axes du programme d'actions.

Une mise en perspective avec la Charte Terres en Villes, les valeurs et la démarche, permet d'approfondir l'évaluation et de mieux s'enrichir des autres territoires. Pour ce faire, un tableau de suivi commun à l'ensemble du réseau a été construit et pourra être mobilisé.

### Les questionnaires d'évaluation

Les acteurs concernés par les politiques agricoles périurbaines sont divers. Il est primordial de recueillir les points de vue des responsables de cette politique, mais également d'élargir aux autres acteurs. Les questionnaires sont ainsi adaptés à cinq catégories d'acteurs : les élus, les responsables agricoles, les techniciens en charge de la mise en œuvre de la politique (les référents Terres en Villes), d'autres techniciens d'autres services de l'intercommunalité et de la chambre d'agriculture, des acteurs extérieurs (acteurs de l'environnement, chambres consulaires, agence d'urbanisme...). Le comité d'évaluation précise les autres acteurs à rencontrer.

Les questionnaires portent sur la connaissance de la politique menée, sur les valeurs prônées, sur la démarche de co-construction et l'intégration des acteurs, la perception des résultats de la politique menée.

### Les indicateurs d'évaluation

Terres en Villes propose à ses membres des indicateurs communs pour l'évaluation des politiques agricoles périurbaines. Il s'agit d'indicateurs simples et facilement renseignés. Ils sont cependant à compléter avec des indicateurs propres à chaque territoire : le contexte, les axes d'action et les caractéristiques des territoires diffèrent.

Les indicateurs portent sur la politique mise en œuvre, ce sont les **indicateurs de politique**, et sur les évolutions du territoire en fonction de la politique menée, ce sont les **indicateurs d'évolution du territoire**.

Les indicateurs de politique sont construits autour de la démarche Terres en Villes, l'intégration de la politique dans le projet de territoire, les orientations et axes de la politique locale (*nombre, diversité, complémentarité...*), les moyens mis en œuvre.

Les indicateurs d'évolution du territoire portent sur la mise en œuvre et les résultats des actions. Ils intègrent des indicateurs spatiaux, des indicateurs relatifs à la dynamique agricole, des indicateurs sur l'économie agricole et le type d'agriculture.

Pour garantir la bonne utilisation et le suivi des indicateurs, il est nécessaire de s'appuyer sur un tableau de bord de l'évaluation.

## pour en savoir plus

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)

Serge Bonnefoy, secrétaire technique

[serge.bonnefoy@terresenvilles.org](mailto:serge.bonnefoy@terresenvilles.org)

## expérimentation de la méthode : évaluation croisée sur 2 territoires

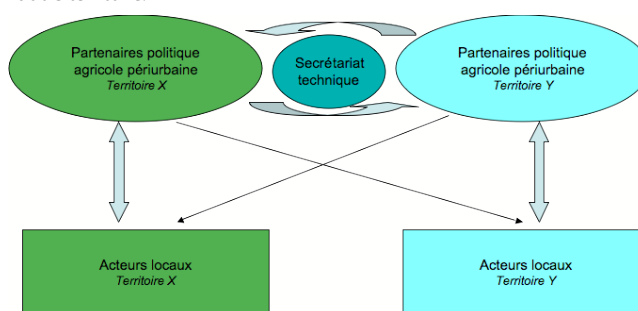
### Le principe et l'intérêt de l'évaluation croisée

Les participants du séminaire d'Amiens ont décidé d'expérimenter en 2011 la méthode d'évaluation proposée par Terres en Villes autour d'une évaluation croisée de deux agglomérations membres. Cette expérimentation permettra d'approfondir la méthode proposée et d'en montrer l'intérêt. Lors du séminaire d'Amiens, les territoires d'Amiens et d'Angers s'étaient montrés intéressés pour mener l'évaluation croisée. Ces deux territoires doivent être confirmés.

L'évaluation croisée repose sur le principe que plusieurs territoires évaluent mutuellement leurs politiques menées. Participative, elle présente l'avantage d'être une évaluation « à dire d'experts », par des praticiens qui connaissent le contexte. Les échanges n'en sont que plus riches. Elle crée également du réseau et favorise la définition d'un référentiel commun

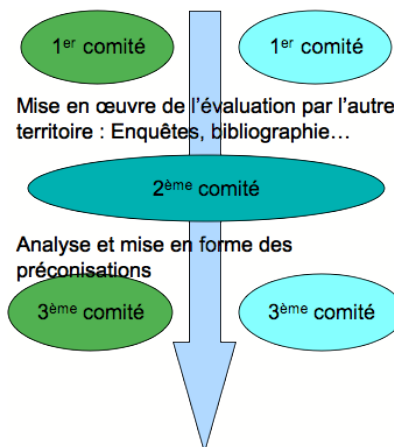
### La mise en œuvre

Variante de la méthode proposée, l'évaluation croisée est un processus d'échange à 2 niveaux : au sein d'un même territoire, avec l'autre territoire.



De fait, les échanges doivent être structurés et préparés. Il est donc nécessaire de constituer un comité de pilotage de l'évaluation rassemblant les partenaires des deux territoires ainsi que le secrétariat technique de Terres en Villes. Le premier comité de pilotage se fait en amont du lancement de l'évaluation.

Sur six mois, sont organisés trois comités d'évaluation. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> sont propres à chaque territoire, il rassemble les acteurs locaux et les partenaires de l'autre territoire. Le 2<sup>ème</sup> est commun. Il présente les premières avancées et peut être couplé à des ateliers thématiques spécifiques. Le renseignement des outils d'évaluation et les premières enquêtes sont renseignés par les partenaires de l'autre territoire, accompagné par le secrétariat technique.



Le rôle du secrétariat technique porte sur l'organisation des comités d'évaluation, la recherche d'informations (stagiaire) et la mise en perspective avec le niveau national.

Ainsi, les partenaires locaux seront mobilisés pour les comités d'évaluation et pilotage, les enquêtes, l'analyse. Le secrétariat technique sera mobilisé pour les comités, leur organisation les compléments d'information et l'analyse. Il est garant de la crédibilité de l'évaluation croisée au regard de la Charte.

Le financement sera l'affaire des partenaires locaux, qui pourront rechercher d'autres sources de financement.